

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/027 DU 24 JANVIER 1978  
SGSP/DFP/473/5

portant intégration et nomination de Mon-  
sieur MOUYOHE Adolphe, dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des services  
Sociaux (Santé Publique).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF  
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Fé-  
vrier 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles  
7 et 8;  
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-  
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements;  
(/u le Décret 65/44 du 12/2/1965 abrogeant et remplaçant  
le décret 63/376 du 12/11/1963 fixant le statut des cadres de la caté-  
gorie A1 des services de Santé;  
(/u le Protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la Répu-  
blique Populaire du Congo et l'URSS;  
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Mi-  
litaire du Parti nommé 2<sup>e</sup> Premier Ministre Chef du Gouvernement  
Ministre du Plan;  
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination  
des membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977 relative à l'exercice  
du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 2776/SGSP du 20/9/1977 du Secrétaire Géné-  
ral à la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12/2/1965 et du Protocole d'accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur MOUYOHE Adolphe né vers 1949 à Sala-MBama, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut de Médecine de Kouban (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire indice 1.110.

ARTICLE 2°: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti  
Premier Ministre Chef du Gouvernemen  
Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 24 JANVIER 1973

Le Ministre de la Santé et  
Affaires Sociales,

Médecin-Cat. I. A. MISSONTSA.-

C O L O N E L Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Justice,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISBOU-POUATI.-

H E N R I L O P E S.-

AMPLIATIONS:-

-JORPC.....1  
-SGFPT/DFP.....3  
-SGFPT/BST.....1  
-MSAS.....1  
-SGSP.....1  
-INTERESSE.....1  
-DOSSIER.....3  
-SGCM/BC.....2